

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-01-374

Objet : Finances
Rapport d'orientation budgétaire 2020

Séance du 28 janvier 2020

Date de convocation : 16 janvier 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (19 titulaires, 4 suppléants)

Membres votants présents : 19 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 28

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, L. Péliissier, A. Fournier, J.P. Franc, A. Mégias, G. Schramm, M. Christol, J. Téma, J. Rey, J.F. Laurent, F. Cerda, M. Foucon, T. Agnel, V. Martin, P. Martinez, A. Théron, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet, F. Granier,

Procuration : C. Bernard à O. Penin, M.C. Rouvière à L. Péliissier, J.B. Estève à J. Rey, R. Balana à T. Agnel, G. Duplan à M. Foucon, P. Gras à J.F. Laurent, A. Dupont à J.P. Franc,

Procuration non retenue : 0

Suppléants avec voix délibérative : D. Julien, B. Chluda,

Suppléants sans voix délibérative : M. Pasquet, B. Mauméjean

Présence de (Pays de Lunel) :

Conseil de développement : C. Constant, R. Lefort, P. Sarrus

Absents excusés :

R. Crauste, C. Bernard, C. Rouvière, P. Meauméjean, G. Traullet, N. Claudel, J.C. Campos, F. Dugaret, C. Brunel, L. Vigouroux, P. Bouillevault, S. Condé, M. Foullon, M. Népoty, J. Solyrol, C. Laurie, A. Fourel, A. Dupont, A. Brundu, J. Denat, K. Guyot, R. Rubio, A. Chopard, M. Manen, O. Pétronio, L. Brunel, A. Reboul, E. Michalski, B. Pascal, M.J. Doutres, M. Jolivet, J.B Estève, P. Gras, G. Duplan, R. Balana, G. Léon, P. Chaleyssin, R. Monnier, J.F. Serrano, M. Pradeille, A. Nectoux, S. Belloz-Mauroz, V. Coste, F. Arrazat, I. Debrie, E. Béllière, B. Mirande, P. Maillard, A. Sauzède, J.P. Bondor, J.M. Andriuzzi, D. Dumas-guilloux, M. Fébrer, M. Larroque, J.M. Teulade, S. Renner, Y. Couderc, S. Aubry, B. Poher, H. Sarrazin, R. Pitaval, J. Boisson, A. Ouayoun, S. Dheilly

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,
Invité : Karine Diaz, Chargée de mission CC Pays de Lunel.

Exposé :

RESULTAT DE CLOTURE 2019

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2019	+ 11 585,60 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2019	+ 6 862,06 €
Résultat reporté	+ 96 200,73 €	Résultat reporté	+ 98 010,20 €
Résultat consolidé	+ 107 786,33 €	Résultat consolidé	+ 104 872,26 €

Résultat cumulé (fonctionnement + investissement) = 212 658,59 €

Pour mémoire résultat cumulé (fonctionnement + investissement) à la clôture 2018 = 194 210,93 €

I) Orientations budgétaires 2020 :

b) Prévisions budgétaires pour 2020

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2020
Dépenses		
011 Charges à caractère général	<p>En 2019 ce chapitre a connu une progression en raison des dépenses liées au déménagement des locaux du PETR, à la mise en place d'un nouveau projet de coopération avec la Tunisie et principalement à l'élaboration du projet de territoire et l'appui à la mission tourisme.</p> <p>Le réalisé 2019 est de 153 169,56 €.</p>	<p>Les besoins 2020 se stabiliseront avec un effectif du personnel au complet et peu de dépenses exceptionnelles comme en 2019.</p> <p>Il peut être envisagé la poursuite de l'appui à la mission tourisme et autres appui au fonctionnement pour la réussite des candidatures aux différents labels ou soutien des réseaux d'acteurs du territoire et de coopération.</p> <p>Prévision 2020 : 132 500 €</p>
012 Charges de personnels	<p>Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB. Toutefois, il peut être précisé que l'évolution du chapitre 012 suit l'évolution des effectifs du syndicat mixte (création 1 poste cat. B en 2018).</p> <p>L'année 2019 a été impactée par l'absence ou le départ de plusieurs agents qui n'ont été remplacés qu'en</p>	<p>Pour 2020, les engagements budgétaires progresseront légèrement, en raison de la prise des postes sur la totalité de l'année 2020, ainsi que des évolutions d'échelons.</p> <p>Prévision 2020 : 270 200 €</p>

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2020
	milieu d'année. Le réalisé 2019 est de 237 269,18 €.	
042 Opérations d'ordres entre section	Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 15 192,05 € en 2019. Le montant 2020 confirme la tendance, en étant inférieur, soit 9 806,45 €.	
065 Autres charges courantes	Le réalisé 2019 étant de 8 131,91 €, le chapitre sera mobilisé en 2020 à hauteur de 10 814,10 € pour intégrer, dans l'année comptable, les indemnités de mandat et les charges sociales afférentes.	
066 Charges financières	Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses. Aucune évolution en 2020.	
067 Charges exceptionnelles		
Réalisé budgétaire dépenses	Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2019 est de 415 133,61 €.	Pour 2020 les dépenses budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 425 634,22 €.
Recettes		
013 Atténuations de charges	Ce chapitre est lié à la prise en charge par l'assurance des risques statutaires. Le réalisé présente donc un caractère aléatoire, 11 310,74 € en 2019 (CLM). Le chapitre peut être fermé en 2020.	
70 Produits des services	Ce chapitre présente un réalisé de 67 640 € en 2019, composé d'une part variable par les cotisations des entreprises au Club des Entrepreneurs (4 400 €) et d'une part fixe (63 240 €) composée de la cotisation de la CCPL (environ 50 240 €), de la participation du Grau du Roi à l'animation du GALPA (10 000 €) et du maintien de la CC Piémont Cévenol à la prestation SIG (3 000 €).	Le prévisionnel 2020 s'établit à 68 096 €. Il correspond au réalisé 2019, et tient compte de l'augmentation de population de la CC Pays de Lunel, des cotisations du club des entrepreneurs qui accueille chaque année plus de membres.
74 Dotations et participations	En 2019, le réalisé est de 331 861,16 €, soit 146 622 € de cotisations des communautés de communes, 169 108,40 € de l'Europe pour l'animation du GAL 2017/2018 et du GALPA (2018), 11 000 € des conseils départementaux 30/34 et 5 130,76 € de la Région Occitanie.	Pour l'exercice 2020, les participations et dotations au fonctionnement du PETR sont attendues en légère hausse (+ 2 454 €) du fait de l'augmentation de la population des communautés de communes (146 600 €) mais surtout le versement des arriérés de l'Europe (177 622 €) et le soutien à l'ingénierie de la Région (25 397 €) et du CD34 (4 884 €). Le produit 2020 est donc attendu aux alentours de 356 533,22 € environ.
75 Autres produits gestion courante	Ce chapitre sera maintenu en 2020 pour recevoir les trop-perçus des prélèvements à la source (1,69 € en 2019).	

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2020
77 Produits exceptionnels	Ce chapitre a été sollicité en 2019 par la prime d'assurance décès de 13 800€ et peut être conservé en 2020 pour recevoir des remboursements de trop-versé (pour exemple en 2019 : photocopieur 594€ et remboursement URSSAF, Gras Savoie)	
Réalisé budgétaire recettes	Le réalisé budgétaire en recettes pour 2019 est de 415 408,47 €.	Pour 2020 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 425 634,22 €.

INVESTISSEMENT

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2020
Dépenses		
21 Immobilisations corporelles	En 2019 ce chapitre a connu une progression en raison des dépenses liées à l'aménagement des nouveaux locaux du PETR, à la mise en place de 2 postes de travail. Le réalisé 2019 est de 9 449,72 €.	Les besoins 2020 se stabiliseront avec équipement quasiment complet (prévu : achat appareil photo, vidéoprojecteur) et pas de dépenses exceptionnelles comme en 2019. Prévision 2020 : 10 175,33 €
27 Autres immobilisations financières	Correspond à la caution versée pour les nouveaux locaux de 1 800 €.	Néant
Réalisé budgétaire dépenses	Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2019 est de 11 249,72 €.	Pour 2020 les dépenses budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 10 175,33 €.
Recettes		
10 Dotations fonds divers de réserves	Constitué du FCTVA Le réalisé 2019 est de 1 919,73 €.	En 2020 la recette est en baisse. Prévision 2020 : 368,88 €
27 Autres immobilisations financières	Correspond à la restitution de la caution des locaux à Vauvert de 1 000,00 €.	Prévision 2020 : néant
040 Opération d'ordre entre sections	Recettes d'amortissement Le réalisé 2019 est de 15 192,05 €.	En 2020 la recette est en légère baisse. Prévision 2020 : 9 806,45 €
Réalisé budgétaire Recettes	Le réalisé budgétaire en recettes pour 2019 est de 18 111,78 €.	Pour 2020 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent aux alentours de 10 175,33 €.

En investissement la situation reste calibrée au regard des missions et des besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter de générer trop de dépenses d'amortissements sur la section de fonctionnement. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Comme mentionné précédemment, ce chapitre est en baisse depuis 2014.

Les amortissements 2020 confirment cette tendance soit 9 806,45 €.

Ce montant de 9 806,45 € + le FCTVA 368,88 € définissent le budget en recettes et dépenses pour l'année 2020 hors report.

Des dépenses de remplacement matériel vont être amenées dans cette section (appareil photo et vidéoprojecteur).

II) Présentation des engagements pluriannuels.

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2020.

III) Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes.

Le budget 2020 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

IV) Structure des effectifs et dépenses liées

a) Répartition des effectifs :

En 2019, les postes au syndicat mixte étaient de 5,86 ETP.

Par ailleurs, dans le cadre du tourisme, le PETR bénéficie de la mise à disposition d'un agent de Gard Tourisme. Le contrat de partenariat prévoit la prise en charge des frais de structure (bureau, matériel, électricité etc...) et de missions ; cela a représenté environ 14 500 € en 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue dispose donc d'une équipe pérenne de 5,86 ETP répartis ainsi :

Postes ouverts	Cat.	Postes pourvus fonctionnaires	Postes pourvus par CDD ou CDI
Directeur	A		M. Charlier (50% CDI)
Chargé de mission LEADER	A		M. Charlier (50% CDI)
			A. Faye (100% CDD)
Chargé de mission Contractualisation/ DLAL FEAMP	A		M. Galand (100% CDD)
Chargé de mission patrimoine	B	P. Carlier	
Gestionnaire fonds européens 50% LEADER/ 50% FEAMP	B	L. Lesueur	
Assistante direction	C	C. Bazile	

+ 1 contractuel à 100% mise à disposition par Gard Tourisme : V. Couderc.

Sur les 5,86 ETP, 5 agents relèvent de la filière administrative à temps complet et un agent de la filière culturelle (0,86), à temps non complet.

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du syndicat mixte à savoir 35 heures.

Ce panorama se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 charges de personnel. L'année 2019 a été impactée par la vacance du poste d'animateur LEADER et du gestionnaire des fonds européens. Le réalisé était donc de 237 269,18 €.

L'année 2020 projette une 1^{ère} année pleine de fonctionnement du PETR portant les besoins du chapitre 012 à 270 200 €.

b) Régime indemnitaire et avantages:

Dans le cadre du RIFSEEP, le régime indemnitaire du PETR Vidourle Camargue a été négocié le 15/11/2017. L'IFSE remplace l'ancien régime indemnitaire, le syndicat mixte ne met pas en place de CIA.

En termes d'avantages, le personnel du syndicat mixte bénéficie de deux véhicules de service liés à l'exercice des missions.

Afin de respecter l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndicat mixte met en place un principe de chèques cadeaux d'une valeur équivalente à 100 €/an et par agent (en décembre).

Par ailleurs le syndicat mixte ne prévoit rien en matière de COS, chèques vacances ou encore mutuelle.

Aucune évolution n'est prévue en 2020.

V) Principales actions du Syndicat Mixte

Identifié comme territoire de projets le PETR Vidourle Camargue s'est vu conforté en 2016 comme légitime pour porter les dispositifs européens à fonds territorialisés. La Région, nouvelle autorité de gestion pour la période 2014-2020, a ouvert trois appels à projets pour les territoires : LEADER sur le FEADER, ATI sur le FEDER, GALPA sur le FEAMP pour lesquels le PETR a été sélectionné (voir détails ci-après). Il gère à partir de 2016 une enveloppe de 4,1 millions d'euros à répartir sur le territoire jusqu'en 2020.

La mise en place des modalités de gestion et l'animation de ces dispositifs occupent l'essentiel des moyens en animation du PETR depuis 2016 (3.5 ETP).

Par ailleurs le PETR s'investit depuis 2017 dans la remise en place de dispositifs contractuels avec la Région et l'Etat (contrat régional et contrat de ruralité), ces deux dispositifs seront donc à animer en 2020.

Le PETR a mis en place en 2019 le conseil de développement et l'élaboration de projet de territoire. Une conférence des Maires a été organisée en fin d'année. Ces obligations seront poursuivies.

2020 tend à mobiliser le PETR sur les problématiques sur la transition énergétique et la mobilité pour relever le défi des territoires.

Le PETR poursuivra par ailleurs ses missions pérennes comme, en particulier l'animation auprès des acteurs locaux du tourisme, ainsi que les missions développées autour du club des entrepreneurs et de la mission patrimoine.

Certaines données peuvent être précisées :

- **Programme européen LEADER :**

Le territoire dispose d'une enveloppe de 2,4 millions d'euros de FEADER sur le thème « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses ». Les principales missions autour de ce dispositif sont :

- Animation territoriale (recherche de projets)
- Organisation des comités de programmation
- Participation au suivi interfonds et communication autour des programmes
- Suivi et accompagnement pour le montage et le paiement des dossiers
- Evaluation du programme
- Conduite des projets de coopération
- Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens

En 2020, l'essentiel de l'effort portera sur la programmation de l'enveloppe complémentaire reçue en décembre 2018.

- **ATI Rural FEDER :**

Le territoire a clôturé son enveloppe à environ 730 000 euros de FEDER sur le thème de la transition énergétique et la biodiversité. En 2020, les missions seront :

- Suivi des dossiers en cours de réalisation
- Organisation des comités de sélection des projets
- Participation aux ATI Urbains (Vauvert et Lunel)
- Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
- Evaluation du programme
- Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
- Communication

En 2020, l'essentiel de l'effort portera sur le paiement des dossiers programmés.

- **DLAL FEAMP GAL pêche et aquaculture (GALPA) :**

Le GALPA Vidourle Camargue est titulaire d'une enveloppe de 564 650 € pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement, à répartir pour la période 2014-2020. Les missions :

- Animation territoriale (recherche de projets)
- Organisation des comités de sélection des projets
- Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
- Conduite des projets de coopération
- Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
- Communication

En 2020, l'essentiel de l'effort portera sur la dynamisation de la programmation.

- **Tourisme :**

Le travail de la commission tourisme s'est fortement orienté depuis 2012 sur la qualification des prestataires touristiques et le développement de réseaux (SRG, AOP taureau de Camargue, ambassadeurs éco-tourisme...) :

- o Suivi et développement de la politique Tourisme Responsable
- o Soutien à la démarche Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue
- o Accompagnement de la candidature au label « Vignobles et Découvertes »

Dans le cadre de la volonté de se positionner sur l'émergence d'outils numériques, le PETR travaille également depuis 2017 à poursuivre l'émergence d'un Wifi-territorial et au déploiement de l'application « Patrimoine en éveil ».

En 2020, l'essentiel de l'effort portera donc sur la mise en œuvre de l'E-tourisme et de l'animation des réseaux de prestataires (fusion des réseaux des ambassadeurs) et de labélisation du territoire (Vignobles et découverte).

- **Patrimoine :**

La mise en valeur de l'inventaire devient un axe prioritaire de la mission patrimoine. Un certain nombre de travaux internes ont été effectués pour faciliter la mise en ligne des archives.

- Numérisation des données pour une mise en ligne accessible à tous
- Mise à jour de l'inventaire
- Collaboration avec la mission tourisme

Le PETR grâce à la mission patrimoine assure un dialogue permanent avec les collectivités et services de l'Etat engagés sur la question du patrimoine. Ce dialogue permet notamment un appui au montage de dossiers de demande de subvention dans le cadre des projets de rénovation de patrimoine portés par les communes. Elle est un appui à la contractualisation.

Il est proposé au Comité Syndical :

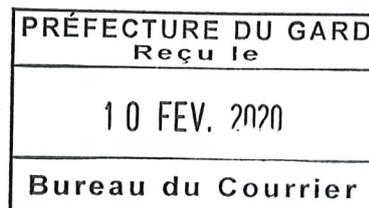
- D'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Résultat du vote :

Vote pour : 28

Abstention : 0

Vote contre : 0



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 10.02.20
- Sa publication le : 10.02.20
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Le Président
Pierre MARTINEZ

